

Fiche pédagogique n° 2

La liberté d'expression et les réseaux sociaux : nouveau champ de régulation

La loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information confie au CSA le soin d'établir un bilan de l'application et de l'effectivité des mesures mises en œuvre par les principales plateformes pour lutter contre la diffusion de fausses informations. Le 30 juillet 2020, le CSA a rendu public son premier bilan¹ ; il porte sur l'année 2019 et a été établi à partir des déclarations des plateformes en ligne.

Présenter et **travailler** sur ce nouveau champ de régulation est particulièrement intéressant en ce qu'il permet d'aborder une nouvelle facette du travail du CSA : contrairement à ce qui a été évoqué précédemment, nous ne sommes pas dans une régulation de contenus mais dans une régulation systémique : *qu'est-ce qui a été mis en place par les plateformes pour qu'elles respectent leurs obligations ?*

Scénario 2 : Développer un regard critique

Après avoir analysé et vérifié les déclarations de Twitter, faire réfléchir les élèves par groupe sur l'efficacité de ces mesures :

- *Sont-elles suffisantes ?*
- *Permettent-elles de répondre aux exigences qui figurent dans la loi ?*
- *Si vous étiez le CSA, comment évalueriez-vous ces actions ?*

¹ Source : <https://www.csa.fr/Informers/Toutes-les-actualites/Actualites/Lutte-contre-les-Infox-le-CSA-publie-son-premier-bilan>.

Présenter et **analyser** le rapport publié par le CSA :

- *Comment a-t-il analysé les réponses des plateformes ?*
- *Quels sont les constats qu'il en a tirés ?*
- *Quelles sont les recommandations qu'il a formulées ?, etc.*

